

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil de la MRC de Bonaventure tenue le 27 novembre 2019 à 19 heures 30 minutes au centre communautaire de St-Siméon, sous la présidence du préfet, monsieur Éric Dubé et à laquelle étaient présents:

Colette Dow	Maire	Shigawake
Genade Grenier	Maire	St-Godefroi
Linda MacWhirter	Maire	Hope Town
Régent Bastien	Maire	Paspébiac
Stephen Chatterton	Maire	New Carlisle
Marie-Louis Bourdages	Maire	St-Elzéar
Roch Audet	Maire	Bonaventure
Denis Gauthier	Maire	St-Siméon
Lise Castilloux	Maire	Caplan
Gérard Porlier	Maire	St-Alphonse
Jacques Rivière	Pro-maire	New Richmond
Gaétan Boudreau	Maire	Casapédia-St-Jules

ainsi que madame Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière et certains membres du personnel de la MRC.

- OUVERTURE DE LA SÉANCE -

Les membres présents forment quorum. Le préfet procède à l'ouverture de la réunion à 19 heures 30 minutes. Il souhaite la bienvenue à tous.

RÉSOLUTION 2019-11-174 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents que l'ordre du jour suivant soit adopté:

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption des procès-verbaux du 3 septembre, 11 septembre, 8 octobre, 15 octobre, 16 octobre et 30 octobre (document no 1)
- 3.- Adoption des comptes à payer mois de septembre et octobre (document no 2)
- 4.- Correspondance
 - 4.1 Lettres diverses (document no 3)
 - 4.2 Suivi bilan Arterre - procès-verbal comité de sécurité publique, compte-rendu, rencontre du regroupement des MRC de la Gaspésie (document no 4)
- 5.- Administration
 - 5.1 Adoption des prévisions budgétaires 2020 - MRC et TNO; (document no 5)
 - 5.2 Présentation projet de règlement 2020-01 ayant pour objet de fixer le taux de taxe foncière générale et autres tarifications applicables pour le territoire non organisé de la MRC de Bonaventure pour l'exercice financier 2020;
 - 5.3 Présentation projet de règlement 2020-02 ayant pour objet d'établir la répartition des quotes-parts de la MRC de Bonaventure pour l'année 2020;
 - 5.4 Adoption du calendrier des séances régulières du conseil de la MRC pour l'année 2020;
 - 5.5 Dépôt de la liste des taxes impayées TNO - ré: Vente pour taxes
 - 5.6 Résolution embauche du coordonnateur de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de la Gaspésie;
 - 5.7 Adoption de la politique salariale (document no 6);
 - 5.8 Suivi dossier Groupe Bouffard (document no 7);

- 5.9 Résolution entente sectorielle MAPAQ, MAMH, MRC (document no 8);
- 5.10 Nomination Responsable des Finances
- 5.11 Résolution embauche d'une agente de communication
- 6.- Développement économique, social et communautaire:
 - 6.1 Présentation monsieur Simon Pineault, agent de développement touristique;
 - 6.2 Résolutions Politique culturelle;
 - 6.3 Résolution appui Projets FARR;
 - 6.4 Résolution - modifications Politique de soutien aux projets structurants;
 - 6.5 Adoption du plan de communauté en développement social; (document déjà transmis le 18 novembre par Ana Mattos sous le titre: inscription au Forum et plan de communauté);
- 7.- Aménagement et Forêt;
- 8.- Service Incendie
- 9.- Élections
 - 9.1 Élection du préfet;
 - 9.2 Élection du préfet suppléant;
 - 9.3 Élection de trois (3) membres au comité administratif
- 10.- Période de questions du public
- 11.- Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 2019-11-175 Adoption des procès-verbaux comité administratif - 3 septembre, 8 octobre, 15 octobre 2019

IL EST PROPOSÉ par le maire Gérard Porlier et résolu à l'unanimité des maires présents que les procès-verbaux du comité administratif du 3 septembre, 8 octobre et 15 octobre 2019 soient adoptés tels que lus.

RÉSOLUTION 2019-11-176 Adoption des procès-verbaux - conseil des maires - 11 septembre, 16 octobre et 30 octobre 2019

IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires présents que les procès-verbaux du conseil des maires du 11 septembre, 16 octobre et 30 octobre 2019 soient adoptés tels que lus.

Madame Lise Castilloux émet le commentaire que lors de la réunion spéciale du 30 octobre durant laquelle un mandat a été donné au groupe SCE (résolution 2019-10-162), celle-ci aurait apprécié avoir plusieurs choix de firme de consultants pour ce mandat avant de prendre cette décision.

RÉSOLUTION 2019-11-177 Adoption des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure prend acte de la liste des chèques émis en date du 1^{er} septembre au 30 septembre visant le paiement des dépenses au montant de 383 859.63\$ ainsi que du 1^{er} octobre au 31 octobre visant le paiement des dépenses au montant de 417 439.97\$ (voir liste annexe 2019-11-177 au livre des minutes).

- CORRESPONDANCE-

La correspondance a été transmise au élu au préalable. Aucune résolution n'est adoptée suite au dépôt de celle-ci.

RÉSOLUTION 2019-11-178 Adoption des prévisions budgétaires 2020 MRC de Bonaventure et TNO

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure doit préparer et adopter les

prévisions budgétaires pour le prochain exercice financier;

IL EST PROPOSÉ par le maire Gérard Porlier et résolu à l'unanimité des maires présents que les prévisions budgétaires 2020 de la MRC de Bonaventure soient adoptées comme suit: (voir document détaillé " Prévisions budgétaires 2020 " en annexe au livre des minutes 2019-11-178).

AVIS DE MOTION **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-01
AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LA
RÉPARTITION DES QUOTES-PARTS DE LA
MRC DE BONAVENTURE POUR L'ANNÉE
2020**

AVIS DE MOTION est donné par le maire Linda MacWhirter qu'un règlement ayant pour objet d'établir la répartition des quotes-parts de la MRC de Bonaventure pour l'année 2020 sera présenté pour adoption à la prochaine assemblée de la MRC de Bonaventure.

Conformément à l'article 445 du Code Municipal, un projet de règlement est présenté et déposé au conseil de la MRC de Bonaventure.

AVIS DE MOTION **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-02
AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DE
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET AUTRES
TARIFICATIONS APPLICABLES POUR LE
TERRITOIRE NON ORGANISÉ DE LA MRC DE
BONAVENTURE POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2020**

AVIS DE MOTION est donné par le maire Roch Audet qu'un règlement ayant pour objet de fixer le taux de taxe foncière générale et autres tarifications applicables pour le territoire non organisé de la MRC de Bonaventure pour l'exercice financier 2020 sera présenté pour adoption lors de la prochaine séance du conseil de la MRC de Bonaventure.

Conformément à l'article 445 du Code Municipal, un projet de règlement est présenté et déposé au conseil de la MRC de Bonaventure.

RÉSOLUTION 2019-11-179 **Adoption du calendrier des séances
régulières du conseil de la MRC de
Bonaventure pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Gaétan Boudreau et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure adopte le calendrier des séances régulières pour l'année 2020 à savoir:

Mercredi le 22 janvier 2020 à 19h30 - salle communautaire de St-Siméon;
Mercredi le 26 février 2020 à 19h30 - salle communautaire de St-Siméon;
Mercredi le 8 avril 2020 à 19h30 - salle communautaire de St-Siméon;
Mercredi le 17 juin 2020 à 19h30 - salle communautaire de St-Siméon;
Mercredi le 16 septembre 2020 à 19h30 - salle communautaire de St-Siméon;
Mercredi le 25 novembre 2020 à 19h30 - salle communautaire de St-Siméon

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément

à la loi qui régit la MRC. La MRC de Bonaventure se réserve le droit de modifier ces dates de réunions pour des motifs qu'elle juge essentiel au bon fonctionnement de son organisme.

RÉSOLUTION 2019-11-180 Dépôt des noms de toutes les personnes endettées envers la MRC de Bonaventure pour taxes foncières municipales

ATTENDU QUE la directrice générale, secrétaire-trésorière a déposé un rapport de toutes les personnes endettées envers la MRC de Bonaventure conformément à l'article 1022 du Code Municipal du Québec (voir document 2019-11-180 annexé au livre des minutes);

ATTENDU QUE le montant s'élève à 14 838.67\$;

POUR CE MOTIF: IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure approuve ce rapport et autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière à entamer les procédures de vente pour non paiement de taxes municipales pour tout montant excédant 20\$ conformément aux articles prévus au Code Municipal du Québec.

RÉSOLUTION 2019-11-181 Embauche d'une ressource pour la coordination du comité " Voirie forestière " de la table de gestion intégrée des ressources et du territoire

ATTENDU QUE madame Marianne Desrosiers qui avait été engagé à titre de chargé de projet pour l'élaboration d'un plan de gestion de la voirie forestière (résolution 2017-04-50) a quitté son emploi;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure est responsable de l'administration de cette entente et qu'il est prévu d'élaborer des bases d'un plan de gestion de la voirie forestière pour l'ensemble du territoire public de la Gaspésie;

ATTENDU QUE nous devons procéder à l'embauche d'une personne pour remplacer madame Desrosiers;

POUR CES MOTIFS: IL EST PROPOSÉ par le maire Gérard Porlier et résolu à l'unanimité des maires présents que la MRC de Bonaventure:

- 1) Procède à l'embauche de monsieur Jean-Sébastien Babin à titre de coordonnateur de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire de la Gaspésie. Celui-ci est soumis à une période de probation de six (6) mois à compter de son entrée en fonction;
- 2) Autorise monsieur Éric Dubé, préfet et madame Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer un contrat de travail (voir document 2019-11-181 annexé au livre des minutes) à durée déterminée avec monsieur Jean-Sébastien Babin pour la continuité de ce mandat. Ce contrat de travail prend effet le 18 novembre 2019 et se termine le 31 mars 2021.

RÉSOLUTION 2019-11-182 Adoption de la politique de rémunération des employés de la MRC de Bonaventure

IL EST PROPOSÉ par le maire Lise Castilloux et résolu à l'unanimité des maires présents que la politique de rémunération des employés de la MRC de Bonaventure soit adoptée tel que déposée au conseil des maires (voir document 2019-11-182 annexé au livre des minutes).

**RÉSOLUTION 2019-11-183 Deuxième demande de dispense pour
modifier le contrat APO 2016-2021**

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure est liée par contrat de services avec Bouffard Sanitaire inc. pour la collecte, le transport, le tri et le traitement de ses matières recyclables sur son territoire;

ATTENDU QUE ce contrat a été octroyé suivant un appel d'offres public via le service électronique d'appel d'offres SEAO;

ATTENDU QUE ce contrat est d'une durée de cinq (5) ans et est valide jusqu'au 30 septembre 2021;

ATTENDU QU'EN conséquence de la crise sévissant présentement sur le marché québécois des matières recyclables, laquelle était par ailleurs imprévisible, il est essentiel et urgent de revoir les modalités financières prévues à ce contrat de services des matières recyclables;

ATTENDU QUE Bouffard Sanitaire inc. nous a signifié le besoin réel et urgent de modifier le contrat pour assurer la poursuite des opérations de leur centre de tri de Mont-Joli;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1 du Code municipal du Québec, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut, aux conditions qu'elle détermine et sur demande d'un organisme municipal, permettre à une MRC d'octroyer un contrat, ou en permettre la modification, et ce, de gré à gré;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure doit présenter une demande de dispense afin d'être autorisée à modifier de gré à gré les coûts du contrat avec Bouffard Sanitaire inc.;

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure avait autorisé par la résolution numéro 2015-11-154 la MRC d'Avignon à procéder à l'appel d'offre APO 2016-2021 relativement à un contrat de recyclage d'une durée de cinq (5) ans - MRC Avignon et Bonaventure.

ATTENDU QUE la MRC de Bonaventure a déjà fait une demande à cet effet (résolution 2019-09-135);

POUR CES MOTIFS: IL EST PROPOSÉ par le maire Gaétan Boudreau et résolu à l'unanimité des maires présents d'autoriser le préfet et/ou le directeur général de la MRC d'Avignon à présenter à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une deuxième demande de dispense, conformément à l'article 938.1 du Code municipal du Québec afin d'être autorisé à modifier de gré à gré les modalités financières contenues au contrat de gestion des matières recyclables octroyé à Bouffard Sanitaire inc. et à entreprendre toutes démarches en ce sens qui pourraient être requises.

Cette résolution est conditionnelle à l'adoption d'une résolution identique de la MRC d'Avignon.

**RÉSOLUTION 2019-11-184 Amendement au contrat APO- 2016-
2021 -**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier le contrat APO-2016-2021;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Gaétan Boudreau et résolu à l'unanimité des maires présents que la MRC de Bonaventure autorise le préfet et/ou la directeur général de la MRC d'Avignon à signer l'amendement au contrat 2016-2021.

ATTENDU QUE la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires est destinée à maximiser l'efficacité et les retombées des interventions gouvernementales et de là des associer aux priorités des collectivités locales, supralocales et régionales;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 17.5.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1) la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a pour mission de soutenir le développement régional en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs de ce développement dans une perspective de prise en charge de ce développement par les collectivités locales et régionales dans le cadre d'un partenariat entre elles et l'État;

ATTENDU QUE l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) précise qu'une municipalité régionale de comté (MRC) peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 126.3 de cette dernière loi, une MRC peut conclure, avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 126.2, notamment pour la mise en oeuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales;

ATTENDU QUE les partenaires conviennent de rejoindre des principes de la Loi sur l'occupation et la vitalité des territoires, comme l'engagement de s'élus, la concertation, la complémentarité territoriale, la cohérence et l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires, de même que la subsidiarité;

ATTENDU QUE les entreprises agricoles et agro-alimentaires jouent un rôle important dans l'occupation du territoire et la dynamisation des communautés rurales et qu'elles fournissent un apport structurant pour le développement économique de la Gaspésie;

ATTENDU QU'il est nécessaire de réaliser une intervention adaptée aux priorités régionales pour soutenir, développer et assurer la pérennité des secteurs agricoles et agro-alimentaires en Gaspésie;

ATTENDU QUE le secteur agro-alimentaire de la Gaspésie s'est doté d'une planification stratégique 2017-2022 pour son développement;

ATTENDU QUE les MRC de la Gaspésie, conscientes de l'apport stratégique du secteur agro-alimentaire à l'économie locale et à l'occupation dynamique du territoire, se sont toutes engagées dans une démarche de planification de développement de leur secteur agro-alimentaire;

ATTENDU QUE par le biais de la présente entente, le MAPAQ, le MAMH, les MRC de la Gaspésie, la Fédération de l'UPA de la Gaspésie- Les- Iles et Gaspésie Gourmande conviennent de mettre en commun des ressources financières et techniques, dans le cadre de mise en oeuvre du programme de Soutien aux priorités agro-alimentaires de la Gaspésie (SPAG) pour la durée de l'entente;

ATTENDU QUE Gaspésie Gourmande gère déjà le Fonds régional de développement agro-alimentaire (FRDA) dans le cadre d'une entente

sectorielle antérieure;

POUR CES MOTIFS: IL EST PROPOSÉ par le maire Genade Grenier et résolu à l'unanimité des maires présents que la MRC de Bonaventure:

- 1.- Appuie le dépôt du projet au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);
- 2.- Accepte que Gaspésie Gourmande poursuive la gestion du Fonds régional de développement de l'agro-alimentaire dans le cadre de cette entente;
- 3.- S'engage à la hauteur de 16 958\$ par année pour trois (3) ans afin de réaliser l'objet de l'entente, montant qui sera engagé à même le Fonds de développement des territoires (FDT), et ce, conditionnellement à la contribution financière des autres partenaires tel que prévu au montage financier;
- 4.- Autorise monsieur Éric Dubé, préfet de la MRC de Bonaventure à signer pour et au nom de la MRC l'entente sectorielle pour le soutien aux priorités agro-alimentaire de la Gaspésie et tous les documents afférents.

RÉSOLUTION 2019-11-186 Nomination responsable aux finances et à l'administration -

ATTENDU le départ à la retraite de madame Anne-Marie Flowers, directrice générale de la MRC à la fin février;

POUR CE MOTIF: IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires présents de nommer madame Lyne Fortin responsable aux finances et à l'administration. Cette nomination sera effective au 1^{er} janvier 2020 et sa rémunération sera en fonction de l'échelle salariale prévue à la politique salariale de la MRC de Bonaventure.

RÉSOLUTION 2019-11-187 Embauche d'une agente de communication et de projets

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-86 autorisant l'affichage d'une offre d'emploi pour l'embauche d'un(e) agent(e) de communication;

CONSIDÉRANT qu'une offre d'emploi a été publiée et que des candidates ont été appelées en entrevue;

CONSIDÉRANT que suite à ces entrevues, une candidate a été retenue pour ce poste;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Roch Audet et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure procède à l'embauche de madame Joanie Robichaud à titre d'agente de communication et de projets pour la MRC de Bonaventure. Madame Robichaud entrera en fonction le 6 avril 2020. Celle-ci sera soumise à une période de probation de six mois à compter de son entrée en fonction. Son salaire est établi selon la politique salariale de la MRC de Bonaventure en vigueur.

- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE -

Monsieur Simon Pineault, nouvellement embauché par les MRC d'Avignon et Bonaventure comme agent de développement touristique est présenté au conseil des maires.

RÉSOLUTION 2019-11-188**Démarche d'élaboration d'une politique culturelle pour la MRC de Bonaventure - Services d'un chargé de projet**

ATTENDU QUE dans le cadre d'une bonification des ententes de développement culturel (EDC) par le ministère de la Culture et des Communications (MCC), la direction régionale a choisi de présenter une proposition financière à la MRC de Bonaventure afin de soutenir l'élaboration d'une politique culturelle;

ATTENDU QUE la MRC s'est engagée par résolution le 16 octobre 2019 à soutenir une démarche d'élaboration d'une politique culturelle pour la MRC:

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications participera financièrement pour un montant de 10 000\$ au soutien de la démarche d'élaboration de la politique culturelle et que la MRC soutiendra cette démarche pour un montant de 10 000\$;

POUR CES MOTIFS: IL EST PROPOSÉ par le maire Marie-Louis Bourdages et résolu à l'unanimité des maires présents que la MRC de Bonaventure;

- 1.- Accepte l'offre de contrat de service de monsieur Bruno Mainville à titre de chargé de projet pour la réalisation de la démarche d'élaboration de la politique culturelle de la MRC de Bonaventure aux conditions suivantes: un taux horaire de 50\$ pour une banque de 222 heures échelonnées sur une période de 12 à 18 mois;
- 2.- Mandate madame Mélissa Bélanger, agente de développement rural pour accompagner le chargé de projet dans la démarche d'élaboration de la politique culturelle;
- 3.- Autorise madame Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la MRC de Bonaventure le contrat de service avec monsieur Bruno Mainville.

RÉSOLUTION 2019-11-189**Démarche d'élaboration d'une politique culturelle pour la MRC de Bonaventure -
Nomination d'un représentant des élus sur le comité culturel**

ATTENDU QUE dans le cadre d'une bonification des ententes de développement culturel (EDC) par le ministère de la Culture et des Communications (MCC), la direction régionale a choisi de présenter une proposition financière à la MRC de Bonaventure afin de soutenir l'élaboration d'une politique culturelle;

ATTENDU QUE la MRC s'est engagée par résolution le 16 octobre 2019 à soutenir une démarche d'élaboration d'une politique culturelle pour la MRC;

ATTENDU QUE le leadership de la démarche et la responsabilité de la mise en application de la politique appartiennent aux élus;

ATTENDU QU'IL appartient au conseil de préciser le cadre dans lequel la politique culturelle sera élaborée et de s'assurer de sa mise en oeuvre. Pour y arriver il désigne un de ses membres, qui sera chargé de présider et de superviser le comité culturel;

POUR CES MOTIFS: IL EST PROPOSÉ par le maire Régent Bastien et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de

Bonaventure nommé monsieur Roch Audet à titre de représentant des élus sur le comité culturel.

RÉSOLUTION 2019-11-190 Appel de projets pour soutenir les secteurs d'activités phares (MAMH-FARR) - Proposition de projets

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation procède à un appel de projets qui soutiennent l'un des secteurs phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres;

ATTENDU QU'IL appartient aux MRC du territoire de déterminer quels sont les projets qui bénéficieront d'une telle aide et que le conseil des maires de chacune des MRC doit proposer, par résolution, des projets qu'ils jugent prioritaires pour leurs milieux, mais également pour le développement d'au moins un secteur phare;

ATTENDU QUE la MRC doit nommer 2 ou 3 projets dont le montant maximal d'aide provenant du FARR ne peut excéder 100 000\$ par projet et que l'enveloppe globale pour la MRC est de 150 000\$;

POUR CES MOTIFS: IL EST PROPOSÉ par le maire Colette Dow et résolu à l'unanimité des maires présents que la MRC de Bonaventure propose les deux projets suivants dans le cadre de cet appel de projet:

Organisme: Association des Golfeurs de Fauvel Inc.
Projet: Modification du système d'irrigation
Montant: 100 000\$

Organisme: Ville de Paspébiac
Projet: Revitalisation du centre plein-air les Monticoles, partie 1, phase 1
Montant: 50 000\$

**RÉSOLUTION 2019-11-191 Politique de soutien aux projets structurants
Adoption des modifications**

ATTENDU QUE pour faciliter l'utilisation de la politique de soutien aux projets structurants de la MRC de Bonaventure, le comité d'investissement peut apporter les modifications nécessaires;

POUR CES MOTIFS: IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure entérine les modifications apportées par le comité d'investissement du FDT à la politique de soutien aux projets structurants (voir document 2019-11-191 annexé au livre des minutes)

RÉSOLUTION 2019-11-192 Adoption du plan de communauté en développement social

ATTENDU QUE lors de l'assemblée des partenaires en développement social de la MRC de Bonaventure tenue le 21 novembre 2019, l'ensemble des partenaires ont validé le Plan de communauté en développement social 2020-2021 (durée de 18 mois)

ATTENDU QUE l'assemblée des partenaires en développement social recommande à la MRC de Bonaventure d'adopter le Plan de communauté en développement social;

POUR CE MOTIF: IL EST PROPOSÉ par le maire Marie-Louis Bourdages et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure adopte le plan de communauté en développement social 2020-2021 (voir document 2019-11-192 annexé au livre des minutes).

RÉSOLUTION 2019-11-193 Appel de projets pour soutenir les secteurs d'activités du développement social (MAMH-FARR) - Proposition de projets

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation procède à un appel de projets pour soutenir des actions du Plan de communauté en développement social de la MRC de Bonaventure;

ATTENDU QU'IL appartient aux MRC du territoire de déterminer quels sont les projets qui bénéficieront d'une telle aide et que le conseil des maires de chacune des MRC doit proposer, par résolution, des projets qu'ils jugent prioritaires pour leurs milieux, en conformité avec les actions du Plan de communauté en développement social;

ATTENDU QUE la MRC doit nommer 2 ou 3 projets dont le montant maximal d'aide provenant du FARR ne peut excéder 100 000\$;

POUR CE MOTIF: IL EST PROPOSÉ par le maire Linda MacWhirter et résolu à l'unanimité des maires présents que la MRC de Bonaventure propose les trois projets suivants dans le cadre de cet appel de projets:

Organisme: Family ties
Projet: Augmenter la couverture et le rayonnement de cuisine collective en ajoutant des groupes et en offrant des activités de cuisine et saine alimentation dans deux écoles anglophones et dans l'ensemble de la communauté anglophone
Montant: 30 750\$

Organisme: CAB St-Alphonse - Nouvelle
Projet: Poursuivre les petits plats givrés destinés aux personnes en situation de vulnérabilité (Saint-Alphonse- Nouvelle)
Montant: 24 250\$

Organisme: CAB St-Siméon - Port-Daniel
Projet: Poursuivre les petits plats givrés destinés aux personnes en situation de vulnérabilité (St-Siméon - Port-Daniel)
Montant: 45 000\$

- AMÉNAGEMENT ET FORÊT -

RÉSOLUTION 2019-11-194 Adoption du règlement de remplacement du règlement numéro 2019-05 modifiant le règlement numéro 2008-09 de la MRC de Bonaventure " Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure " et du " Document indiquant la nature des modifications à apporter aux plans d'urbanisme et aux règlement sde zonage des municipalités / villes de la MRC "

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2008-09 de la MRC de Bonaventure (schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure) a été adopté et est présentement en vigueur sur

le territoire de la MRC de Bonaventure;

CONSIDÉRANT le document d'orientation gouvernementale intitulé « Pour assurer une cohabitation harmonieuse de l'activité minière avec les autres utilisations du territoire »;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure prendra les moyens nécessaires pour connaître et prendre en considération les préoccupations du milieu ainsi que celles des détenteurs de droits miniers;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure entend encadrer l'implantation d'usages sensibles à proximité des sites miniers;

CONSIDÉRANT que la MRC de Bonaventure a déjà demandé à deux reprises la suspension temporaire (pour une période de six mois à chaque fois) de l'octroi de nouveaux titres miniers sur les terrains dont les limites sont indiquées sur la carte des titres miniers, permettant ainsi d'empêcher l'octroi de nouveaux titres miniers durant le processus d'élaboration et d'adoption du règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a pris acte et apporté les modifications demandées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans une lettre adressée au conseil de la MRC de Bonaventure en date du 6 septembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'un projet pilote en matière d'aménagement du territoire a été mis en place par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour certaines régions, dont la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, afin que les avis gouvernementaux soient rédigés par la direction régionale visant ainsi à mieux répondre aux préoccupations du milieu et à prendre en compte les particularités territoriales de chacune de ces régions;

EN CONSÉQUENCE: IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier et résolu à l'unanimité des maires présents que le conseil de la MRC de Bonaventure:

- 1.- Adopte le règlement de remplacement du règlement numéro 2019-05 modifiant le règlement 2008-09 de la MRC de Bonaventure (schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure);
2. Adopte, avec modifications, le document justificatif accompagnant le règlement de remplacement du règlement numéro 2019-05 modifiant le règlement numéro 2008-09 de la MRC de Bonaventure (schéma d'aménagement durable révisé de la MRC de Bonaventure)
- 3.- Adopte le document indiquant la nature des modifications à apporter aux plans d'urbanisme et aux règlements de zonage des municipalités/villes du territoire de la MRC de Bonaventure;
- 4.- Demande que l'analyse du règlement numéro 2019-05 soit réalisée dans le cadre du projet pilote en matière d'aménagement du territoire prévu pour la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

- SERVICE INCENDIE -

Monsieur David Thibault, coordonnateur en service incendie donne de l'information sur différents dossiers relatif au service incendie.

- ÉLECTIONS-

**RÉSOLUTION 2019-11-195 Nomination d'une présidente
d'élection**

IL EST PROPOSÉ par le maire Gérard Porlier et résolu à l'unanimité des maires présents que madame Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière soit nommée présidente d'élection.

RÉSOLUTION 2019-11-196 Nomination de deux (2) scrutatrices

IL EST PROPOSÉ par le maire Genade Grenier et résolu à l'unanimité des maires présents que mesdames Lyne Fortin et Sylvie Chouinard soient nommées scrutatrices.

RÉSOLUTION 2019-11-197 Nomination pour le poste de préfet

IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom que monsieur Éric Dubé soit en nomination pour le poste de préfet de la MRC de Bonaventure.

Aucune autre proposition pour le poste de préfet, la présidente d'élection déclare les nominations closes et proclame monsieur Éric Dubé, préfet de la MRC de Bonaventure pour un mandat de deux (2) ans.

**RÉSOLUTION 2019-11-198 Nomination pour le poste de préfet
suppléant**

IL EST PROPOSÉ par le maire Denis Gauthier que monsieur Régent Bastien soit en nomination pour le poste de préfet suppléant de la MRC de Bonaventure.

IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom que monsieur Roch Audet soit en nomination pour le poste de préfet suppléant de la MRC de Bonaventure.

Aucune autre proposition pour le poste de préfet suppléant. La présidente d'élection déclare les nominations closes. Le candidat Roch Audet refuse cette nomination. La présidente d'élection proclame monsieur Régent Bastien élu au poste de préfet suppléant.

**RÉSOLUTION 2019-11-199 Nominations pour trois (3) postes au
comité administratif**

IL EST PROPOSÉ par le maire Marie-Louis Bourdages que monsieur Denis Gauthier soit candidat pour un poste au comité administratif.

IL EST PROPOSÉ par le maire Roch Audet que madame Linda MacWhirter soit candidate pour un poste au comité administratif.

IL EST PROPOSÉ par le maire Lise Castilloux que monsieur Gérard Porlier soit candidat pour un poste au comité administratif.

Aucune autre proposition pour les postes au comité administratif, la présidente d'élection déclare les nominations closes pour les postes au comité administratif et proclame les trois candidats élus au comité administratif.

- ASSERMENTATION DU PRÉFET ET DU PRÉFET SUPPLÉANT -

La directrice générale, secrétaire-trésorière procède à l'assermentation du préfet, monsieur Éric Dubé ainsi que du préfet suppléant, monsieur Régent Bastien.

- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC -

Monsieur Jacques Ouellet, représentant de la Planète s'invite au Parlement Baie des Chaleurs intervient à la période de questions, notamment pour interroger les élus quant à l'embauche d'un (e) éconconseiller (ère) pour 2020 et les sensibiliser sur d'importants enjeux environnementaux pour notre région et à prendre position comme conseil de la MRC.

Monsieur le préfet donne suite à ces propos en mentionnant que la MRC de Bonaventure réalisera des actions concrètes en 2020 et se penchera sur les divers enjeux importants face à l'environnement.

RÉSOLUTION 2019-11-200 Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par le maire Hazen Whittom que l'assemblée soit levée.

En signant le procès-verbal, le préfet reconnaît avoir signé chacune des résolutions contenues dans celui-ci.

.....
Éric Dubé, préfet

.....
Anne-Marie Flowers, directrice générale, secrétaire-trésorière